

Les Annonces de la Seine, 17 juillet 2014

Audience solennelle

Mesdames, Messieurs les représentants les autorités civiles, militaires et religieuses.

Le 30 juin dernier, Vincent Lamanda, 34^{ème} Premier Président de la Cour de cassation, a tenu de fonction qu'il a exercée pendant 7 années, quitté cette Cour pour pignon et qu'il avait comme un aboutissement normal d'une carrière de plus de 40 ans dédiée au service de l'institution judiciaire.

L'abord magistrat du Ministère public à Evry, on disait Cerbel aux pons à Versailles, Vincent Lamanda exercera ensuite la Chancellerie et notamment au Cabinet de deux Gardes des Sceaux successifs, avant de se consacrer aux fonctions du Siège et notamment à celles de Chef de juridiction, il évoquait avec nostalgie sa présidence du Tribunal de grande instance de Bordeaux, ensuite de Premier Président de Cour d'appel, celle de Reconnu puis de Versailles, avant d'accéder au titre de Premier Magistrat de France.

Vincent Lamanda aura consacré 17 ans de sa vie professionnelle à la Cour de cassation et près de 10 ans au Conseil Supérieur de la Magistrature, comme secrétaire puis comme membre et enfin comme Président des formations plénières et du Siège de cette institution.

Ce qui émerge de la personnalité forte de Vincent Lamanda est sa vision exigeante du rôle et de la place du Juge dans la cité mais aussi son attachement indéfectible à l'indépendance de la justice et la diffusion de ses décisions.

Ses conceptions, les conduisant à imaginer, au lieu et place du Conseil Supérieur de la Magistrature, un Conseil Supérieur de la Justice ayant pleine compétence en matière non seulement de ressources humaines mais aussi de ressources budgétaires des juridictions, ainsi que dans le champ de la formation des magistrats et des fonctionnaires de justice.

Nul doute que ces conceptions ne s'incarnent pas avec son dévouement de Titulaire de la Cour

et qu'il continuera à alimenter une réflexion précieuse sur notre institution judiciaire.

Monsieur le Premier Président Bertrand Lenoir, C'est du haut d'un droit d'absence de 10 jours que me confie le fait de vous avoir précédé de peu en ce bon monde au cours de l'été caniculaire de l'année 1994 que j'enchaîne à vous maintenant.

Cette année 1994 fut une année du millénaire en Safran et moi-même je suis vergogne le dire, en magistrature.

Vous êtes donc né le 17 août 1949 dans cette cité marseillaise qui vit l'arrêt de Bonaldi l'unique son habit de diplomate pour celui qu'il endossa peu, de charisme, ses revenus académiques lui permettant de se consacrer totalement à son propre poétique.

Après une vocation au Lycée Montesquieu du Mans et au terme de brillantes études de droit consacrées par un doctorat d'Etat en droit privé, avec une mention « très bien » vous baladez entre l'Université et la magistrature.

Après avoir opté dans un premier temps pour la première en qualité d'assistant à la Faculté de droit de Caen et du Mans, au grand regret de doyen de la Faculté de Droit qui vous qualifie d'un des étudiants les plus brillants, vous renoncez au concours de l'agrégation et entrez en magistrature par une inscription directe sur titre en qualité d'auditeur de justice le 20 octobre 1978.

Alors que le Conseil National de la Magistrature, vous êtes maître de votre promotion, vous débutez, pour quatre ans, une carrière de Juge d'instance à Monton d'abord puis au Mans.

Le goût pour la transmission des connaissances ne vous a pas vraiment quitté et fin 1984, vous êtes nommé maître de conférences à l'U.S.M., fonctions que vous exercerez pendant près de deux ans.

Vous n'avez que six ans de fonctions et vous entamez une carrière de chef de juridiction à Audoubert puis successivement à Pont à l'Évêque.

Nevers et Beset où les amoureux de beaux gouvernements gardent au cœur votre décision de libération immédiate du naufrage école russe, le Sedov, magnifique quatre mats de 380 pieds soit alors qu'il venait participer à la grande fête maritime bretonne.

Vendredi ensuite le temps, pendant 7 ans, des responsabilités à la tête des Cours d'appel de Lannegon et de Bordeaux avant de rejoindre notre Cour de cassation, en 2009, en qualité de Président de Chambre d'abord chargé du Service de documentation des études et du rapport puis de Président de la Chambre criminelle. Formation à combler au cœur des problématiques de notre temps.

Cette Cour, notre Cour vous la connaissez donc bien.

Vous en connaissez les forces, elles sont loin d'être angéliques, vous en connaissez aussi les faiblesses et les besoins.

Cette institution supérieure s'est accrue dans la modernité et le XXI^{ème} siècle avec son patrimoine de numéros, de la dématérialisation et du bureau virtuel à l'aide de dispositifs qui nous sont venus par bien des Cours supérieures étrangères.

Mais notre institution est confidente, comme bien d'autres institutions de la République, aux devoirs de l'absence de connaissance de la loi et de la personnalité.

Une réforme est donc depuis l'importante réforme qui en a modifié le fonctionnement par une certaine prise en compte des relations déguisées par le CSM l'Europe des Droits de l'Homme sur le mode de fonctionnement de la Cour de cassation, et plus généralement de nos Cours supérieures.

10 années au cours desquelles se sont façonnées d'autres méthodes de travail, une autre architecture du Juge général et une autre vision du rôle des différents acteurs de la procédure de cassation.

Ce temps passe à fait émerger des constats, des interrogations des tâches de perspectives.



Didier Migaud, Jean-Marc Sauvé, Jean-Louis Debré, Jean-Pierre Sauter et Christian Vigouroux

Les Annonces de la Seine - Jeudi 17 juillet 2014 - numéro 31

5

1 / 1
Phoca PDF